Envoyé en préfecture le 15/04/2025 Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID: 029-212902258-20250414-2025_0023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 07/04/2025 Membres en exercice : 18

Présents:

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Chloé ANDRO, Claudie SIMON, Christelle GUEZENGAR,

Armelle RONARC'H, Jacqueline JAFFRY, Christine LE GOFF LE PESQUE

Messieurs: Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Olivier

LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, Thierry ARNOULT, Patrick PERENNOU

Absents excusés: Alexandra MAZEAS (pouvoir à Nelly VIVIEN)

Secrétaire de séance : Michèle BUREL

Objet : Délibération n°2025-0023 – Désignation de deux conseillers pour participer à la CLECT

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence « élaboration du document d'urbanisme », il convient de réunir une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) afin de travailler à l'évaluation des charges ainsi transférées

Sur proposition du maire

Le Conseil municipal, par 17 voix Pour et une abstention (Patrick PERENNOU):

DESIGNE Philippe RONARC'H et Nelly VIVIEN pour être membres de la CLECT

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 14 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Michèle BUREL

Visa de la préfecture : /......

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication